



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à 18 h, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire (élargi aux représentants de la Communauté de Communes au bureau syndical du PETR Monts et Barrages), à la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 6 novembre 2017

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BARIAUD Jean, BLANQUET Géraldine, COUEGNAS David, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude

Pouvoirs :

Absents excusés : MAUMANAT Michel, PATELOUP Jean-Claude

Absent :

Secrétaire de séance : Mme FAURE Gisèle

1. Présentation du projet d'implantation d'accueil de jour pour personnes âgées sur Briance-Combaude
2. Approbation du CR du 09/10/17
3. Préparation du Conseil du 27/11/17
4. Projet de siège pour la Com com + MSAP + Office de tourisme + service eau et assainissement
5. Point sur le PETR Monts et Barrages
6. Affaires diverses

1 – Implantation accueil de jour

A la demande des porteuses de projet, la présentation a été déprogrammée.

Néanmoins, l'association La Châtaigneraie demande un courrier de soutien à destination du Conseil départemental : accord des élus et demande une subvention.

Sans précisions financière (budget de l'association, montant de la subvention) et sans action réelle sur le territoire, les élus ne peuvent pas se prononcer sur le versement d'une subvention. Cette position sera communiquée à l'association.

2 – Approbation du CR du 09.10.17

Unanimité

3 – Préparation du Conseil du 27.11.17

Avis favorable sur l'ensemble des sujets.

Un point de vigilance

- 1 - Approbation CR du 25.09.2017
- 2 - Présentation d'une analyse financière de la Communauté de Communes par M. Le Trésorier
- 3- DM 3 Budget principal
- 4 - Désignation d'un membre titulaire au PETR
- 5 - Evolution des statuts de la Communauté de Communes
- 6 - Evolution de la définition de l'intérêt communautaire
- 7- Adhésion au Syndicat mixte DORSAL
- 8 - Partenariat avec le SYDED
- 9 - Point d'information sur le PCAET
- 10- Point d'information sur la stratégie de développement économique et sur la contractualisation avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
- 11 - Elaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) : consultation

Prochain Conseil communautaire le lundi 27 novembre 2017 à Neuvic-Entier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

4 – Projet de siège de la com com MSAP Office de tourisme Service eau et assainissement

Monsieur Le Président rappelle l'historique du projet et a chargé le DGS de faire une simulation financière de deux projets : l'un qui serait l'implantation dans la maison Jane Limousin à Châteauneuf-la-Forêt, l'autre qui serait la construction d'un bâtiment neuf sur un site indéterminé.

Dépenses	Projet Jane Limousin		Projet construction neuve	
Travaux	575 280,00	423 m2 / environ 1360 € m2	600 000,00	400m2 / environ 1500 m 2
			200 000,00	400 m2 / sous sol 500 € m 2
Ascenseur	50 000,00		50 000,00	
Provision chaudière	50 000,00		0,00	
Provision toiture	100 000,00		0,00	
TOTAL intermediaire	775 280,00		850 000,00	
Imprévus 5 %	38 764,00		42 500,00	
TOTAL TRAVAUX	814 044,00		892 500,00	
Architecte 11 %	89 544,84		98 175,00	
Etude préalable	2 500,00		2 500,00	
Frais divers (contrôles, csps, AO...)	12 000,00		12 000,00	
TOTAL HT	918 088,84		1 005 175,00	
TVA 20%	183 617,77		201 035,00	
TOTAL TTC	1 101 706,61		1 206 210,00	
Prix achat bâtiment	100 000,00		0,00	
Enveloppe mobilier	50 000,00		50 000,00	
Enveloppe espace scénique	20 000,00		20 000,00	
TOTAL opération	1 271 706,61		1 276 210,00	

Recettes	Projet Jane Limousin	Projet construction neuve
----------	----------------------	---------------------------

Subvention DETR 25 % des travaux	229 522,21		251 293,75	
Subvention CD 20 %	183 617,77		201 035,00	
Subvention économie d'énergie estimée	50 000,00		0,00	
Emprunt	760 000,00		760 000,00	
FCTVA	30 120,66		32 977,78	
Autofinancement	18 445,97		30 903,47	
TOTAL opération	1 271 706,61		1 276 210,00	

Coût collectivité	778 445,97	790 903,47
-------------------	-------------------	-------------------

Ce plan de financement est encore très indicatif car une recherche de partenaires est encore en cours et les chiffres seraient à affiner.

Dans tous les cas, la collectivité a besoin de se positionner rapidement pour implanter ses nouveaux services en 2020.

L'actuel bâtiment n'est pas aux normes d'accessibilité, offre peu de confort de travail et thermique...

M. Le Président rappelle qu'à l'heure actuelle, la Communauté de Communes est locataire de son siège et de son office de tourisme pour les montants mensuels suivants : 691.12 € et 450 € = 1 141.12 €.

Il convient donc de se prononcer sur les solutions à apporter.

M. Le Président attire l'attention des élus sur le fait que c'est un projet long, il convient donc de prendre une décision pour entamer le processus et d'aller au bout de la démarche sur plusieurs années.

L'ensemble des élus souhaite se pencher sur le projet Jane Limousin :

Mme Faure indique qu'elle reste sur sa position antérieure, il y a eu un projet voté sur un autre site et elle regrette qu'il n'ait pas abouti. Elle ne s'opposera pas au projet, mais elle s'abstiendra au moment du vote car dans un vieux bâtiment comme Jane Limousin, il peut y avoir des mauvaises surprises au moment des travaux et le prix proposé par la commune de Châteauneuf-la-Forêt est de ce fait trop élevé.

M. Lavaud demande si d'autres solutions ont été envisagées par la Communauté de Communes.

M. Le Gouffe refait l'historique du projet et explique avoir visité un nombre conséquent de biens immobiliers sur Châteauneuf mais aucun ne convient et il n'y a pas de foncier disponible.

M. Bariaud indique que Châteauneuf a fait le maximum d'effort sur le prix compte tenu de son endettement et des estimations immobilières réalisées. Comptablement, il est impossible de la donner. Par ailleurs, la commune est d'accord pour s'engager sur l'entretien du parc par convention.

M. Forestier explique que le sujet est en débat depuis longtemps et que ni la commune, ni la Communauté ne souhaitent relancer les négociations. La maison Jane Limousin représente un patrimoine à sauvegarder, l'emplacement est idéal, les habitants ont besoin d'une MSAP, la com com renforce ses services... Donc il faut bien un bâtiment et ça semble être le meilleur projet.

M. Le Gouffe précise qu'il invite la commune de Châteauneuf à réfléchir aux aménagements du centre bourg pour renforcer son rôle de centralité de la Communauté de Communes et dynamiser le centre.

M. Couegnas regrette que ce plan n'ait pas été le choix initial.

M. Forestier indique qu'il faudra expliquer aux élus des communes et aux habitants ce choix important et onéreux pour la collectivité, bien que nécessaire.

M. Didierre indique être plus séduit par ce projet que par le précédent. L'endroit est remarquable et bien placé. Néanmoins, il faudra faire preuve de pédagogie pour défendre ce projet.

Mme Blanquet fait part de ses inquiétudes sur les finances de la collectivité car le projet initial était déjà coûteux et la collectivité vient d'augmenter ses impôts. Les habitants ne sont pas satisfaits et s'interrogent, qu'est ce que l'on attend de l'intercommunalité ? Certainement pas une augmentation de la dette.

M. Couegnas est favorable au projet mais trouve le prix d'achat trop élevé. Le projet doit s'inscrire dans un projet global d'aménagement du centre de Châteauneuf.

Jean Bariaud indique que la mairie réfléchit au réaménagement du champs de foire mais pour des raisons budgétaires ce projet ne pourra avoir lieu qu'après 2020.

M. Sautour déplore la méthode de travail sur ce projet depuis l'abandon du premier projet mais reconnaît que le projet a beaucoup de sens, qu'un petit effort supplémentaire de la part de la commune serait le bienvenu.

Géraldine Blanquet indique que le prix du bâtiment ne la choque pas particulièrement.

Colette Pélinard explique que contrairement à ce qui peut se dire, Châteauneuf ne donne pas ses bâtiments à la com com, simplement ils sont là, c'est la seule commune qui disposait d'un cinéma, d'une bibliothèque, d'un gymnase...

Henri Lavaud souhaite qu'un montage financier plus précis soit réalisé pour limiter l'endettement de la Communauté de

Communes.

M. Le Président conclue le débat en indiquant que les services vont être missionnés dans ce sens pour faire avancer les données techniques et financières du projet et que le projet sera représenté aux élus.

Avis favorable du bureau

4 – PETR

RAS

4 – Divers

Par un courrier du 7 novembre dernier, M. et Mme Borde demande une exonération de TEOM

Les élus refusent cette exonération aux motifs suivants :

- D'une part, le BO des finances publiques précise dans la section Biens imposables que les propriétés « qui sont temporairement exonérées de TFPB sont éligibles à la TEOM et que par conséquent, les propriétaires de logements bénéficiant d'une exonération temporaire reçoivent pendant cette période un avis d'imposition comportant la seule TEOM... »

L'exonération dont bénéficie le bien sur la taxe foncière sur les propriétés bâties est temporaire et annuelle.

- Par ailleurs, les élus de Briance-Combade ont choisi de faire appliquer un principe de solidarité sur l'ensemble du territoire à partir du moment où les services intercommunaux sont calibrés pour le ramassage des Ordures ménagères et les services de la déchetterie sur l'ensemble du territoire.

Unanimité du bureau

La SELI est revenue vers la Communauté de Communes via le PETR Monts et Barrages concernant un dossier de subvention "assainissement non collectif" présenté en engagement lors du Comité technique Habitat du 12 décembre 2013.

Il s'agit du dossier de Mme Isabelle ROUSSEAU-ARNAUD, pour des travaux ANC pour une maison située à Masseaux sur la commune de Sussac. La subvention a été notifiée le 22 janvier 2014.

Montant prévisionnel des travaux : 4 975, 91 € TTC

Subvention ANC Communauté de communes Briance Combade : 800 €

Mme ROUSSEAU-ARNAUD a adressé à la SELI, une copie de la facture de ces travaux d'assainissement le 22 août 2017 alors que les travaux ont été réalisés en 2015 (la facture date du 17 octobre 2015).

Le règlement des aides ANC dit « Les travaux devront être commencés dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de la subvention et achevés dans un délai de 2 ans »

Compte tenu des dates, le dossier doit être considéré comme forclos.

Le bureau se prononce, à l'unanimité, pour la caducité de cette subvention

Prochaine réunion du bureau à confirmer
Salle de réunion de la Communauté de Communes